

# Les leaders politiques délaissent les victimes de violence par arme à feu

## Communiqué

(Montréal, le 30 janvier 2004) \_ Les familles des victimes de la tuerie de l'École Polytechnique se sont engagées, aux côtés d'autres victimes de violence par arme à feu, à continuer à défendre la Loi sur les armes à feu. « Nos dirigeants politiques semblent surtout préoccupés par les coûts attribuables au contrôle des armes, affirme M<sup>me</sup> Sylvie Haviernick, présidente de la Fondation des victimes du 6 décembre contre la violence. Ceux-ci oublient combien plusieurs d'entre nous ont payé cher l'absence d'un contrôle adéquat. »

« Il semble que les protestations du lobby des armes l'emportent sur le point de vue des victimes », soutient M<sup>me</sup> Laplante-Edward, dont la fille Anne-Marie est morte le 6 décembre 1989. Les sondages indiquent que la majorité de la population canadienne est en faveur de la loi. En fait, c'est au Québec que l'on retrouve le plus important soutien à la loi, malgré les coûts. Néanmoins, les politiciens répètent qu'ils veulent réduire les coûts du système de contrôle, voire procéder à son démantèlement. Qui milite en faveur du contrôle des armes à feu dans ce pays? Nous sommes ici pour rappeler que nous nous sommes battus pour cette loi et que nous continuerons de lui accorder notre appui. Au Québec, peu d'attention a été accordée ces derniers temps aux questions entourant le registre. Par contre, ailleurs au pays, les politiciens font des promesses pour s'attirer des votes en milieu rural. Ils doivent cesser de tenir un double discours pour plaire, d'une part, aux gens de l'Ouest et, d'autre part, à la population québécoise. » M<sup>me</sup> Laplante-Edward s'est montrée dégoûtée par les propos de la candidate à la direction du Parti conservateur se présentant comme une mère monoparentale préoccupée par la sécurité des enfants vis à vis des armes à feu. « Elle ne fait que reprendre à son compte les arguments du lobby des armes. Il est clair qu'elle ignore tout des véritables risques que courent les femmes et les enfants dans ce pays. »

M<sup>me</sup> Priscilla de Villiers, ancienne présidente de CAVEAT : « N'ont-ils donc tiré aucune leçon de la mort de nos enfants? L'enquête sur le meurtre de ma fille avait recommandé la délivrance de permis pour possession d'arme et l'enregistrement de toute arme. Depuis plus d'une décennie, je me rends à Ottawa afin d'implorer les politiciens de prendre les mesures qui s'imposent. J'ai participé à une douzaine de conférences de presse. Je ne compte plus le nombre de comités parlementaires devant lesquels j'ai témoigné. Même s'il est trop tôt pour juger des effets de la loi sur les armes à feu de 1995, le nombre de décès, d'homicides et de crimes attribuables à une arme à feu est à son plus bas depuis trente ans. En particulier, les meurtres commis avec une carabine ou un fusil de chasse ont chuté de façon spectaculaire. Des 131 que l'on comptait en 1989, on n'en dénombrait l'an dernier plus que 37. Les corps policiers utilisent le système 1 500 fois par jour et font état de nombreux cas où celui-ci a permis de saisir les armes de personnes à risque. Aujourd'hui, la plupart des propriétaires d'armes possèdent un permis et la plupart des armes sont enregistrées. À quoi bon démanteler ce système? Les corps policiers et les groupes travaillant en santé publique insistent sur le fait qu'il constitue un investissement dans la prévention. Nous l'avons dit et nous le répétons : Combien de personnes devront mourir avant que le message ne passe? »

« Ma fille Jasmine n'avait que quatorze ans – ce n'était qu'une enfant! – lorsqu'elle a été tuée, dans notre maison, par un jeune détenu muni d'une arme volée, raconte M<sup>me</sup> Karen Vanscoy, de St. Catharines. Il m'est pénible de revivre ce drame sans cesse. Pourtant, bien que ce soit difficile, cela me semble nécessaire. Lorsqu'une tragédie se présente, on exprime des regrets et on compatit avec les victimes et leur famille. On se dit « pourquoi est-ce arrivé? » et « comment aurait-on pu empêcher cela? » En ce qui concerne la violence par arme à feu, nous pouvons au moins apporter quelques réponses. Le système de contrôle des armes à feu est efficace et peu cher payé si l'on considère les avantages qu'il procure. À Niagara, comme à Montréal, les permis pour posséder un chien coûtent 25 \$ par année, soit le *double* de ce que vaut un permis de possession d'arme (lequel coûte 60 \$ pour cinq

ans). Fait troublant, les politiciens semblent écouter davantage ceux qui s'opposent avec force à cette loi que les défenseurs de la sécurité publique et la majorité des Canadiens et des Canadiennes qui appuient cette loi. »

M<sup>me</sup> Carolyn Goard, présidente de l'Alberta Council of Women's Shelters, affirme: « Notre soutien pour la loi sur le contrôle des armes est inébranlable. Dès le début, nous avons appuyé cette législation. Nous nous sommes battus pour elle, et ce, jusqu'à la Cour suprême du Canada. Le lobby des armes a mis l'accent sur les dépenses engendrées par le programme plutôt que d'attirer l'attention sur ses retombées positives. Combien faut-il dépenser pour sauver des vies? Rappelons que ce sont les carabines et les fusils de chasse, et non les armes de poing, qui sont les armes les plus souvent utilisées pour tuer les femmes et les enfants. Les législations de 1991 et 1995, qui contiennent des mesures plus sévères pour ces deux types d'armes, semblent porter fruit. Les statistiques montrent qu'au cours de la dernière décennie, il y a eu un déclin substantiel dans le nombre de femmes tuées par arme à feu au Canada (plus de 50%). Nous demandons que la révision, plutôt que de ne satisfaire que les opposants à la législation, aborde également des façons de renforcer la mise en œuvre de la loi. Il faut sensibiliser le public aux risques que posent les armes à feu dans les foyers où il y a présence de violence, de personnes suicidaires ou de jeunes troublés. Il faut également informer la population des façons par lesquelles la loi peut être utilisée pour retirer les armes à feu des foyers à risque. »

« Il est vrai que le contrôle des armes engendre des coûts, déclare M<sup>me</sup> Haviernick, mais la violence attribuable aux armes à feu en engendre tout autant. Lorsqu'on regarde les États-Unis, on constate qu'un contrôle des armes inadéquat entraîne des coûts importants. Il est vrai que le nouveau système canadien coûtera 80 millions de dollars par année, qui serviront surtout à la délivrance de permis, mais ces coûts doivent être ramenés à leur juste valeur. L'ancien système coûtait 30 millions de dollars par année, mais il était pour le moins imparfait. Dans notre province seulement, les coûts engendrés par la violence par arme à feu ont été évalués à 1 milliard de dollars par année. Plutôt que de se plier aux volontés des opposants à la loi – qui se montreront insatisfaits tant que le système n'est pas démantelé – nos dirigeants politiques doivent dissiper les mythes sans hésiter et présenter les faits tels qu'ils sont : le contrôle des armes à feu fonctionne. C'est un bon investissement. En dépit de l'opposition et des obstacles qui ont jonché le parcours du gouvernement, 90 % des propriétaires d'armes possèdent maintenant un permis. Quelque 85 % de toutes les armes sont dorénavant enregistrées. À quoi rimerait le démantèlement du système aujourd'hui? Par quoi ses opposants le remplaceraient-ils? Quel serait le coût pour la population, non seulement en dollars, mais aussi en vies humaines et en souffrance? »

- La sœur de M<sup>me</sup> Haviernick, Maud, a été tuée lors du massacre à l'École Polytechnique.
- La fille de M<sup>me</sup> Suzanne Laplante-Edward, Anne-Marie, est également morte le 6 décembre 1989.
- M<sup>me</sup> Priscilla de Villiers réside à Burlington (Ontario) et est l'ancienne présidente de CAVEAT. Sa fille Nina a été enlevée et tuée en 1991 par un homme muni d'une carabine légale.
- La fille de M<sup>me</sup> Karen Vanscoy, Jasmine, a été tuée chez elle par un jeune contrevenant.
- Le Alberta Council of Women's Shelters a envoyé un communiqué en provenance d'Edmonton.
- La Fondation des victimes du 6 décembre, CAVEAT et le Alberta Council of Women's Shelters figurent parmi les groupes qui ont défendu la loi, cela jusque devant la Cour suprême du Canada.

-30-

Renseignements :

David Rodier, conseiller en communications

Tél. (613) 263-2215

Suzanne Laplante-Edward : 514-626-0123; 514-910-7900

Priscilla de Villiers : 416-347-6306

Karen Vanscoy : 905-938-0972

Sylvie Haviernick : 514-598-1222